

## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Madame LAVALLE Corinne demeurant Sentier du Buchet 2 à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé Sentier du Buchet, 2 à 1300 Wavre et cadastré division 3, section C n°272T - division 4, section A n°156R.

Le projet consiste en la régularisation de l'installation d'une cabane en bois destinée à un bureau privé, et présente les caractéristiques suivantes :

- à usage de lieu de travail administratif notamment pour le travail de préparation des cours de la demandeuse (enseignante) ;
- gabarit rez+toit avec combles en mezzanine, d'une hauteur sous corniche d'environ 2,3m par rapport au niveau fini de la cabane ;
- bardage bois horizontal de ton naturel brun/gris, châssis en bois peints de ton gris/brun, porte en bois pleine couleur bois, garde-corps en acier peint en gris, toiture en tuiles de ton anthracite, planche de rive en bois gris, chemin d'accès et bordures escalier en pavés perméables, gouttières et DEP en zinc, corniche et seuils en alu plié de ton anthracite, terrasse et marches en bois, panneaux solaires, brise-vue en bois avec plantes grimpantes ;
- prolongement du mur intérieur, par-vue planté et fenêtre fixe translucide en façade Sud-Ouest ;
- implantation sur micropieux vissés sur une emprise de 8mx3,5m, terrasse comprise ;
- emplacements existants pour 2 voitures à rue.

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article suivant du Code du Développement Territorial :

- Art. R.IV.40-2. § 1er. 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 12 au 26 juin 2024 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be).

A Wavre, le 28 mai 2024